



CROSS DUATHLON POULX 10 mars 2024

CHARTRE DE développement DURABLE

Article 1

- Préserver l'environnement et les espaces naturels traversés en restant sur le parcours officiel.

Article 2

- Respecter la propreté du site , et ne rien jeter sur l'ensemble des parcours course à pied et VTT.

Article 3

- Utiliser les zones de propreté signalées par les panneaux « début » et « fin » .

Article 4

- Jeter mes déchets dans les poubelles prévues à cet effet au niveau des points de ravitaillement et à l'arrivée en respectant les consignes de tri.

Article 5

- Encourager la pratiques éco responsable par l'utilisation de gobelets réutilisables .

Article 6

- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur le lieu de la manifestation.

Article 7

- Participer à la démarche de développement durable de l'organisation : communication via mails ou téléphone pour limiter l'utilisation du papier, utilisation de balisage éphémère, limitation de la rubalise, effectuer une remise en état des parcours après l'épreuve, . . .